

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 mars 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile
Karine Gauthier, Michel Mendes, Frédéric Berthiaume

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.045

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.046

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 2 mars 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-03-12.047 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Mira / Événement bénéfice	340,00 \$
Club Lions Deux-Montagnes / Bowling nite (Arold Vagge / Percy Nacoo)	144,00 \$
C.S. Seigneurie-des-Milles-îles	200,00 \$
Société canadienne du cancer / Campagne Jonquille	142,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Signature de la lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs – SCFP-1620-2015-02

CONSIDÉRANT que l'employée qui occupe actuellement le poste de préposée à la rémunération quittera prochainement pour la retraite ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2015-03-12.048 DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620-2015-02 relative à la formation du nouveau préposé à la rémunération ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE

2.3 Corporation du Manoir Grand-Moulin – Avance de fonds de 34 000 \$

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.049 DE PROCÉDER à une avance de fonds en faveur de la Corporation du Manoir Grand-Moulin au montant de 34 004,57 \$.

ADOPTÉE

2.4 Entente avec Tag Repérage inc. pour la location d'un espace à la Tour d'eau

CONSIDÉRANT l'offre de location d'un espace à la Tour d'eau par Tag Repérage inc. ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.050

DE SIGNER avec Tag Repérage inc., l'entente concernant la location d'un espace à la Tour d'eau ; le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le bail de location.

ADOPTÉE

2.5 Autoriser l'organisme Vélo-Onco à emprunter les pistes cyclables de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du Territoire, datée du 3 mars 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2015-03-12.051

D'AUTORISER l'organisme Vélo-Onco à emprunter les pistes cyclables sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes, le 13 juin 2015, dans le cadre de la 5^e édition de Vélo-Onco au profit du Service de l'hématologie-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

ADOPTÉE

2.6 Boisé des condos des Manoirs de la Gare - Étude d'opportunité d'inclusion dans la Réserve naturelle Roger-Lemoine

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-03-12.052

DE MANDATER M. Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, à examiner l'opportunité d'inclure le boisé situé face aux condos des Manoirs de la Gare dans la Réserve naturelle Roger-Lemoine

ADOPTÉE

2.7 Régie de police du lac des deux-montagnes – Autorisation de signature d'une entente modifiée

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre les municipalités de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet concernant la création de la Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes doit être modifiée pour refléter les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.053

DE SIGNER avec les municipalités de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet l'entente intermunicipale modifiée constituant la « Régie de police du Lac des Deux-Montagnes » ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente modifiée ainsi que les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 4 mars 2015
- Commission circulation et toponymie du 23 février 2015

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (N°1369) afin d'ajouter des dispositions spécifiques concernant la lutte à la propagation de l'agrile du frêne

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement de zonage (n°1369) afin d'ajouter des dispositions spécifiques concernant la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- l'interdiction de planter tout frêne ;
- l'obligation d'abattre un frêne mort ou dont 30 % des branches sont mortes ;
- de prévoir les périodes pour l'abattage, l'élagage ou l'émondage des frênes.

4.2 Adoption – Premier projet de règlement n° 1550 – Règlement de zonage (N°1369) afin d'ajouter des dispositions spécifiques concernant la lutte à la propagation de l'agrile du frêne

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 12 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- l'interdiction de planter tout frêne ;
- l'obligation d'abattre un frêne mort ou dont 30 % des branches sont mortes ;
- de prévoir les périodes pour l'abattage, l'élagage ou l'émondage des frênes.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-03-12.054

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1550 intitulé « *Règlement de zonage (N°1369) afin d'ajouter des dispositions spécifiques concernant la lutte à la propagation de l'agrile du frêne* » tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de lotissement (n° 1372) concernant les dispositions relatives aux cessions pour frais de parc

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de lotissement (n° 1372) concernant les dispositions relatives aux cessions pour frais de parc.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les dispositions relatives aux compensations pour frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels.

4.4 Adoption – Premier projet de règlement n° 1545 modifiant le Règlement de lotissement (n° 1372) concernant les dispositions relatives aux cessions pour frais de parc

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 12 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier les dispositions relatives aux compensations pour frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels..

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-03-12.055

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1545 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de lotissement (n° 1372) concernant les dispositions relatives aux cessions pour frais de parc* » tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

4.5 **Adoption – Second projet de Règlement n°1532 modifiant le Règlement de zonage (n°1369) pour permettre le stationnement temporaire des véhicules récréatifs en cour avant**

CONSIDÉRANT l'adoption le 11 septembre 2014, du premier projet de Règlement n° 1532 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 9 octobre 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.056

D'ADOPTER, avec changements, le second projet de règlement n° 1532 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) pour permettre le stationnement temporaire des véhicules récréatifs en cour avant*. »

ADOPTÉE

4.6 **Adoption – Second projet de règlement n° 1544 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'agrandir la zone R1-39**

CONSIDÉRANT l'adoption le 12 février 2015, du premier projet de Règlement n° 1544 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 12 mars 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.057

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1544 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'agrandir la zone R1-39* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.7 Adoption – Règlement n° 1546– Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 234 266 \$ pour le réaménagement du sentier cyclable Oka-Mont-St-Hilaire

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 234 266 \$ pour le réaménagement du sentier cyclable Oka-Mont-St-Hilaire, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont admissibles à une subvention de 66.67 % auprès de la Communauté Métropolitaine de Montréal ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.058

D'ADOPTER le Règlement n° 1546 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 234 266 \$ pour le réaménagement du sentier cyclable Oka-Mont-St-Hilaire* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.8 Adoption – Règlement n° 1548 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 886 572 \$ pour des travaux de réfection de diverses stations de pompage

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 886 572 \$ pour des travaux de réfection de diverses stations de pompage, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont admissibles à une subvention de 66.67 % en vertu du programme TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.059 D'ADOPTER le Règlement n° 1548 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 886 572 \$ pour des travaux de réfection de diverses stations de pompage* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.9 Adoption – Règlement n° 1549 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 145 483 \$ pour des travaux de réfection de divers bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 145 483 \$ pour des travaux de réfection de divers bâtiments municipaux, remboursable sur 5 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.060 D'ADOPTER le Règlement n° 1549 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 145 483 \$ pour des travaux de réfection de divers bâtiments municipaux* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.10 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture et livraison d'appareils de protection respiratoires autonomes pour le Service de sécurité incendie

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture et livraison d'appareils de protection respiratoires autonomes pour le Service de sécurité incendie

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Février 2015

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2015 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 615 093,86 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	907,15 \$

5.2 Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2014

Le greffier dépose le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2014.

6. Greffes

6.1 Fin du centre d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT la fermeture du centre de réponses 9-1-1 de Deux-Montagnes, le 31 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT que les appels 9-1-1 des citoyens de Deux-Montagnes seront répondus par le centre de réponses 9-1-1 de St-Eustache ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-03-12.061

QU'À PARTIR du 1^{er} avril 2015, les appels du centre de réponses 9-1-1 de Deux-Montagnes seront transférés au centre de réponses 9-1-1 de St-Eustache.

La présente remplace la résolution 2015-02-12.033.

ADOPTÉE

6.2 Signature d'un permis d'occupation d'un immeuble du domaine public - 1014 rue Ronsard

CONSIDÉRANT qu'un permis d'occupation qui avait été soumis en 2004 n'a finalement pas été signé en faveur de la propriété située au 1014, rue Ronsard ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain arrière, qui appartient à la ville, est dans les faits occupé ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.062

DE SIGNER un permis d'occupation d'un immeuble du domaine public en faveur de l'immeuble situé au 1014, rue Ronsard : le maire est autorisé à signer le permis, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnel temporaire à la Gestion du Territoire

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du Territoire, datée du 3 mars 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.063

D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires au Service de la Gestion du Territoire suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.064

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	213 à 219, rue Guy	La demande a pour objet : 1) d'autoriser la subdivision du lot 1 606 826 et la création : - du lot projeté 5 641 385 avec une superficie de 263,2m ² au lieu de 270m ² , et avec un frontage de 8,64m au lieu de 9,15m ;

	<ul style="list-style-type: none"> - des lots projetés 5 641 386, 5 641 387 et 5 641 388 ayant tous une superficie de 259,1m² au lieu de 270m², et ayant tout un frontage de 8,5m au lieu de 9,15m. <p>2) d'autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale jumelée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le lot projeté 5 641 385 avec une marge avant secondaire, avec la 3^e avenue, de 2,6m au lieu de 6m ; - sur chacun des lots projetés 5 641 386, 5 641 387 et 5 641 388, avec une marge latérale totale de 2,46m au lieu de 3m.
B) 601, chemin d'Oka	Décision reportée à la séance du 9 avril 2015

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.065

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	213 à 219, rue Guy	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction concernant les immeubles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 213-215 rue Guy : résidences unifamiliales jumelées de 2 étages, avec un revêtement extérieur en déclin de bois de teinte bleue et de la maçonnerie assortie nuancé de gris. • 217-219 rue Guy : résidences unifamiliales jumelées de 2 étages, avec un revêtement extérieur en déclin de bois de teinte rouge et de la maçonnerie assortie nuancé de gris.
B)	212, 11 ^e avenue	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de recouvrement de la partie inférieure de la façade avec du «CanExel» de couleur pierre de rivière, le remplacement des deux portes

	de garage par des fenêtres et l'ajout d'une porte d'entrée style porte française pour le duplex.
--	--

ADOPTÉE**9. Travaux publics****9.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 1) (Appel d'offres GT2015-003)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 1) ;

CONSIDÉRANT que les travaux font l'objet d'une subvention de l'ordre de 60 \$ par unité ;

CONSIDÉRANT que 15 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Lumidaire inc.	172 662,56 \$
Laurin, Laurin (1991) inc.	185 922,63 \$
CEGA Entrepreneur Électricien	198 454,90 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 24 février 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-03-12.066

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 1) à *Lumidaire inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 172 662,56 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-003. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication de contrat pour le balayage des rues et stationnements de la ville (Appel d'offres GT2015-004)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues et stationnements de la ville ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Balaye-Pro inc.	34 768,44 \$
Balai le Permanent	35 251,34 \$
Groupe Villeneuve inc.	34 492,50 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 24 février 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2015-03-12.067

D'ACCORDER le contrat pour le balayage des rues et stationnements de la ville à Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 34 492,50 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-004. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste 02.321.00.449.

ADOPTÉE

9.3 Adjudication de contrat pour la fourniture de pierres concassées – Saison 2015 (Appel d'offres GT2015-006)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de pierres concassées – Saison 2015 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Uniroc inc.	58 131,36 \$
Carrières St-Eustache Ltée	61 672,59 \$
Demix Agrégats	65 449,52 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 24 février 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-03-12.068

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de pierres concassées – Saison 2015 à *Uniroc inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 58 131,36 \$, incluant les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-006. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.321.00.621, 02.413.00.621 et 02.415.00.621.

ADOPTÉE

9.4 Adjudication de contrat pour le marquage des rues et des stationnements – Saison 2015 – (Appel d'offres GT2015-005)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs pour le marquage des rues et des stationnements, saison 2015 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Entreprise M.R.Q.	29 025,61 \$
Marquage G.B. inc.	30 603,37 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 10 mars 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
 Appuyé par monsieur Michel Mendes
 Et unanimement résolu

2015-03-12.069

D'ACCORDER le contrat pour le marquage des rues et des stationnements pour la saison 2015 à *Entreprise M.R.Q.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 29 025,61 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2015-005). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

ADOPTÉE

10. Incendies

10.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'appareils individuels de protection respiratoire autonome (Appel d'offres SI2015-001)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'appareils individuels de protection respiratoire autonome;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Option 1 Achat	Option 2 Location
CSE Incendie et sécurité inc.	255 753,84 \$	280 204,96 \$
AEROFeu	290 841,45 \$	307 221,14 \$

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2015-03-12.070

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison d'appareils individuels de protection respiratoire autonome à *CSE Incendie Sécurité inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 255 753,84 \$, incluant les taxes, selon l'option 1, suivant les documents d'appel d'offres SI2015-001. Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution et l'adjudication sont conditionnelles à toutes les approbations légales d'un règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

11. Loisirs et services communautaires

11.1 Versement d'aide financière - Athlètes de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 17 février 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-03-12.071

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à chacun des athlètes suivants, pour leur participation aux Jeux du Canada en Colombie-Britannique ;

- Thierry Marcotte Naud
- Antoine Provencher
- Louis Fauteux Loïselle

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h05.
5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h30.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier